



Non-présentation de conclusions sur injonction

Par **svh**, le **02/07/2008** à **21:39**

Dans le cadre d'une procédure de succession, où je suis demandeur, la partie adverse fut appelée à présenter une 1ère fois ses conclusions, ce qu'elle ne fit pas (elle n'était d'ailleurs ni présente, ni représentée à l'audience).

Le Président du Tribunal a alors prononcé injonction de le faire à une date ultérieure : ainsi qu'à la 1ère audience, la partie adverse ne le fit pas plus à la seconde, et n'était de nouveau ni présente, ni représentée.

Dès lors, que va-t'il se passer ?

Le Tribunal rendra-t'il son jugement néanmoins, en se basant sur mes seules demandes, puisque n'ayant de fait pas de contradicteur ?

Vous remerciant par avance de vos éclaircissements.

Par **Visiteur**, le **04/07/2008** à **00:25**

Il est impossible de vous répondre sans en savoir davantage sur ce dossier, son avancement et la nature du litige (avant ou après partage? indivision conflictuelle?)

Bien cordialement